



DISTRICT DE LA MAYENNE DE FOOTBALL

PROCES VERBAL N° 4 Saison 2018-2019

Commission	COMMISSION des VETERANS	
Saison 2018-2019	Date : 15 Novembre 2018 Séance ouverte à 20 heures	PV n° 4
Présidence	M. Alain CAILLET.	
Présents	MM. Joseph BONASIO, Paul ESNAULT, Patrick HEURTEBIZE, Sophie LEMONNIER (secrétaire du District).	
Absent excusé	MM. Joël BEASSE, Benoît LEFEVRE, Vincent LEPAGE, Guy COUSIN (Président du District).	

1. Approbation du procès verbal :

Le PV n° 3 sera approuvé à la prochaine réunion.

2. Bilan sur le championnat :

- Après 8 journées, nous avons 6 forfaits en championnat et 1 forfait en coupe.

La commission rappelle qu'aucun report n'est accordé pour un problème d'effectif. Un match peut être avancé à condition que le District soit averti avant la date de la rencontre et avec l'accord des deux clubs.

3. Dossier:

Dossier n° 1 -		
Match n° : 20782020	Date du match : 16/09/2018	COUPE VETERANS 1TOUR
Equipe recevante : LA BAZOGE MONTPINCON US	Equipe visiteuse : CHANGE US 2	
Motif : fausse feuille de match		

La commission :

Pris connaissance d'un mail qui nous signale que le match en question n'a pas eu lieu.

Après renseignement auprès des clubs concernés, seul le club de CHANGE US 2 a répondu avoir joué. Le club de LA BAZOGE MONTPINCON US n'a pas répondu.

Le dossier est transmis à la COMMISSION Sportive et Réglementaire.

4. Feuille de match en retard :

Pris connaissance du retard d'envoi de la feuille de match BONCHAMP ES 1 / L'HUISSERIE ASL (match du groupe D du 21 octobre 2018) et envoyé par le club de L'HUISSERIE au lieu de BONCHAMP ES 1.

Amende de 15 euros au club de BONCHAMP ES.

5. Report :

Demande de report

Groupe D: Match du 04/11/2018 ST BERTHEVIN US / BONCHAMP ES 1.

- la commission pris connaissance du mail de BONCHAMP ES 1 le 02/11/2018 étant dans l'incapacité de présenter une équipe pour manque d'effectif.
- La commission refuse le report, donne match perdu par forfait (ART. 10.2 des règlements des championnats régionaux et départementaux de la FLPL) pour BONCHAMP ES 1.
- score particulier 3 à 0 en faveur de ST BERTHEVIN US (Art. 10-4 des règlements des championnats régionaux et départementaux de la FLPL)
- amende de 11 euros au club de BONCHAMP ES (Art. 26-9 des règlements des championnats régionaux et départementaux de la FLPL).

6. Forfaits :

Match perdu par forfait retrait de 1 point (ART. 10-II des règlements des championnats régionaux et départementaux de la LFPL).

Score particulier 3 à 0 (ART. 10-IV des règlements des championnats régionaux et départementaux de la LFPL).

Amende de 11,00 euros au club (ART. 26-9 des règlements des championnats régionaux et départementaux de la LFPL).

6^{ième} journée du 04 novembre 2018

V/C FORCE US (forfait) – EVRON CA
V/D LAVAL BOURNY AS– ENTRAMMES US (forfait)
V/D ST BERTHEVIN US– BONCHAMP ES 1 (forfait)

Challenge de District :

16^{ième} de finale du 14 octobre 2018
BALLOTS US – CHAMMES FC (forfait)

7. Rappel du règlement :

Le responsable de l'équipe recevant est chargé :

- ✓ d'envoyer à l'adresse ci-après, cette feuille **au plus tard le MARDI suivant la date de la rencontre,** le cachet de la poste faisant foi. Passé ce délai il sera appliqué une **pénalité de 1 point** à l'équipe recevant,
- ✓ **de saisir le résultat** sur le site du DISTRICT (ou via la feuille de match informatisée FMI).
Article 35 des règlements des championnats régionaux et départementaux,

DISTRICT de la MAYENNE
91 Avenue Pierre de Coubertin B.P. 92015
53000 LAVAL Cedex 9

8. Homologation des résultats des championnats et coupes :

La commission homologue les résultats des rencontres comptant pour les championnats et les coupes du district et de challenge vétérans de la Mayenne qui n'ont pas donnés lieu à réserves, réclamations ou présentés d'irrégularités jusqu'au 04/11/2018.

Prochaine réunion le : **24/01/2019**

□□□□□□

**Le Président de la commission
Alain CAILLET**



**Le secrétaire de séance
Paul ESNAULT**

